

Au nombre des objectifs prioritaires et pressants que nous nous fixons figurent l'enraiment du pillage de notre planète et l'assainissement de nos eaux, de notre atmosphère et de notre sol. Les mesures législatives suivantes seront prises à ces fins:

- protection accrue contre les substances contaminantes, de manière à favoriser la santé humaine et l'équilibre écologique; et
- réduction du déversement de déchets dans les océans, au moyen d'un accord international.

Le Gouvernement est également résolu à poursuivre le programme qu'il a institué afin de rendre tous les citoyens égaux devant la loi. A cette fin, une loi-cadre sera déposée pour assurer aux femmes un statut égal à celui des hommes dans les domaines de compétence fédérale. Le Gouvernement entend marquer d'une façon toute spéciale, en 1975, l'Année internationale de la femme.

—Autres mesures relatives à l'égalité devant la loi:

- une loi relative aux droits de l'homme;
- des modifications importantes au Code criminel;
- une loi prévoyant, relativement au pétrole et au gaz qui se trouvent dans les réserves indiennes, des taux de redevances comparables à ceux qu'exigent les provinces productrices de pétrole;
- un amendement permettant à la Cour suprême de juger plus expéditivement les causes dont elle est saisie et d'abolir le droit d'appel fondé uniquement sur des motifs d'ordre pécuniaire.

Le nombre des personnes qui cherchent à venir au Canada en qualité d'immigrants, d'étudiants et de travailleurs temporaires a augmenté rapidement. Un Livre vert, qui sera bientôt publié, servira de base à l'examen de cette question par la population, de même que par les autorités fédérales et provinciales.

Le volume des affaires publiques dont le Parlement est saisi augmente d'une année à l'autre, et la présente session ne fera pas exception à la règle. On est généralement d'avis, tant au Parlement qu'à l'extérieur, qu'il faudrait modifier les règlements de la Chambre des communes de façon à permettre aux députés de tous les partis, au pouvoir ou dans l'opposition, de s'acquitter plus efficacement de tâches de plus en plus lourdes. Vu l'urgence de la question, le Gouvernement tentera d'obtenir l'appui de la Chambre, indépendamment des affiliations de partis, au sujet des réformes qu'il propose d'apporter aux règles de procédure parlementaire et au sujet des mesures dont vous serez saisis et qui porteront:

- sur la redistribution des sièges à la Chambre des communes;
- sur la mise en ondes des débats de la Chambre;
- sur la possibilité de conflits d'intérêts chez les députés et chez les sénateurs.

Des modifications seront proposées à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Vous serez invités à étudier d'autres mesures législatives.

Membres de la Chambre des communes,

Le Gouvernement se propose de présenter un budget au début de la session.

Vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

BILL CONCERNANT LES CHEMINS DE FER

1^{re} LECTURE

L'honorable M. Langlois présente le bill S-1 concernant les chemins de fer.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

ÉTUDE LE 1^{er} OCTOBRE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada a bien voulu me faire remettre le texte du discours du trône qu'il a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement et qui se lit comme suit:

Des voix: Suffit!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand le discours sera-t-il étudié?

L'honorable M. Langlois propose, appuyé par l'honorable M. Bourget:

Que le discours de Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada, prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres, soit étudié demain, le mardi 1^{er} octobre 1974.

(La motion est adoptée.)

LE COMITÉ DU RÈGLEMENT ET DES US ET COUTUMES

INSTITUTION

L'honorable M. Langlois propose, appuyé par l'honorable M. Grosart:

Que tous les sénateurs présents au cours de la session actuelle forment un comité chargé d'examiner le Règlement et les us et coutumes du Sénat ainsi que les privilèges du Parlement et que ledit comité soit autorisé à se réunir dans la salle du Sénat quand il le jugera nécessaire.

(La motion est adoptée.)

LE COMITÉ DE SÉLECTION

INSTITUTION

L'honorable M. Langlois, appuyé par l'honorable M. Grosart, propose:

Que, conformément à l'article 66 du Règlement, les honorables sénateurs Bourget, Choquette, Denis, Flynn, Grosart, Inman, Langlois, Macdonald (Cap-Breton), Perrault, Petten et Quart forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents de la présente session. Ledit comité fera rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

(La motion est adoptée.)